



Département des Alpes de Haute Provence
COMMUNE DE SISTERON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 22 Janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq
Et le vingt-deux du mois de JANVIER

Membres en exercice :	29
Membres présents :	22
Procurations :	5
VOTES :	27
POUR :	27
CONTRE :	/
ABSTENTIONS :	/
Date de convocation :	16/01/2025

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. PERARD F. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. LOUVION C. TOUCHE C. GARCIN F. GALLO C. CLARES P. BOY JP. RODRIGUEZ C. GALANTINI V. ODDOU S. MUNS A. SCHMALTZ E. PAYAN L. PICHON H. MORARD S. CLEMENT JL. DERDICHE C.

PROCURATIONS :

Mme Christine REYNIER	à	M. Daniel SPAGNOU
Mme Nicole PELOUX	à	M. Jean-Pierre TEMPLIER
M. Michel BRUNET	à	Mme Sylvia ODDOU
Mme Elodie JOURDAN	à	M. Bernard CODOUL
M. Sylvain JAFFRE	à	M. Jean-Louis CLEMENT

ABSENTS EXCUSÉS : SEBANI S. FERAUD S.

M. Hugo PICHON est élu secrétaire de séance.

2025-01-03-SF

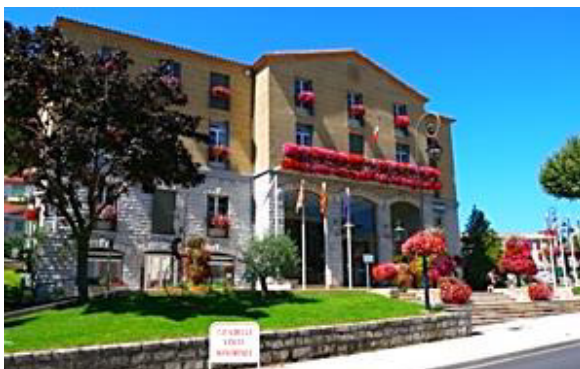
OBJET : Débat d'orientations budgétaires 2025

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé ce jour au débat sur les orientations générales du budget 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Ouï cet exposé, après en avoir délibéré,
à l'unanimité par 27 voix POUR

PREND ACTE du Débat d'Orientation Budgétaire 2025 sur la base du rapport présenté en séance.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel SPAGNOU



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

1. Introduction	2
2. Contexte international et national	4
3. Loi de Finances 2025 et situation financière des collectivités	5
4. Les finances communales de Sisteron	8
4.1 Situation financière de Sisteron	8
4.2 Les relations dans le cadre de l'intercommunalité	11
4.3 La section de fonctionnement	12
4.3.1 Les dépenses de fonctionnement	12
4.3.2 Les recettes de fonctionnement	13
4.3.3 La situation des effectifs communaux	14
4.4 La section d'investissement	15
4.4.1 Les dépenses d'investissement	15
4.4.2 Les recettes d'investissement	16
4.5 La dette communale	17
4.6 La capacité d'autofinancement	18
5. La programmation des investissements	20

Sources documentaires

- La Banque Postale - Note de conjoncture sur les finances locales - Tendances 2024 par niveaux de collectivités locales (septembre 2024)
- OCDE, FMI, Banque de France - analyses et notes de conjoncture
- INSEE : données statistiques macro-économiques
- DGFIP : données et ratios de la fiche d'analyse économique financière et fiscale 2023
- Commune de Sisteron :
 - * Secrétariat Général : orientations budgétaires (effectifs, fiscalité et investissements)
 - * Direction des Services Financiers : données comptables communales 2010-2024, rédaction et mise en forme de la totalité du rapport
 - * Direction des Ressources Humaine : données sur les effectifs communaux

1. INTRODUCTION

Le **Débat d'Orientation Budgétaire** (DOB) est obligatoire pour les collectivités de plus de 3.500 habitants en vertu de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) introduit par la loi du 6 février 1992.

Le DOB a pour but de préciser les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité afin d'assurer une parfaite information de l'assemblée délibérante et des citoyens. Il constitue un acte politique majeur et marque une étape fondamentale du cycle budgétaire.

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires, sur la base d'éléments d'analyse rétrospective et prospective.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant *Nouvelle Organisation Territoriale de la République* (loi NOTRe) a créé de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. Elle a modifié l'article L.2132-1 du CGCT en complétant les éléments de forme et de contenu du débat d'orientation budgétaire (notamment des informations supplémentaires pour les collectivités de plus de 10.000 habitants relatives au personnel : structure des effectifs, rémunérations indiciaires et indemnitaires, durée effective du travail). Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 a précisé le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport. A ce titre **le présent rapport doit être transmis par le Maire au Président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre** (c'est-à-dire la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch - CCSB) dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

Enfin l'article 13 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de *Programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022* a instauré des mesures complémentaires à présenter lors du débat d'orientation budgétaire relatives aux objectifs concernant l'évolution des dépenses de fonctionnement en valeur et l'évolution du besoin de financement annuel (emprunts nouveaux minorés du remboursement de l'annuité en cours du capital de la dette) pour l'ensemble des budgets de la collectivité (budget principal et budgets annexes).

Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le Débat d'Orientation Budgétaire ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

Au cas particulier de la **commune de Sisteron**, le **Débat d'Orientation Budgétaire** est organisé lors de la séance du Conseil municipal du **22 janvier 2025** et la présentation et le vote du budget primitif sont programmés le 3 avril 2025.

Le Débat d'Orientation Budgétaire 2025 de la commune de Sisteron se déroulant au mois de janvier 2025 les **données macro-économiques** internationales et nationales disponibles sont celles connues et disponibles **en décembre 2024**.

Les **données budgétaires communales 2024 sont définitives** telles que retracées dans le compte financier unique de l'ordonnateur et du comptable public assignataire qui sera examiné en février 2025.

2. CONTEXTE INTERNATIONAL ET NATIONAL

Un contexte géopolitique instable :

- poursuite de la guerre en Ukraine, tensions au Proche-Orient, instabilité au Moyen-Orient, saut dans l'inconnu avec la réélection de Donald Trump aux Etats-Unis
- une inflation mieux maîtrisée (en baisse sur les énergies mais toujours patente sur l'alimentaire)

Des perspectives économiques contrariées :

- **croissance mondiale quasi stable** (+ 3,2% en 2023 et 2024) et **+ 3,4% en 2025**
- sphère des pays occidentaux nettement moins dynamique depuis 2022
- **tassement de l'inflation** (+ 2,5% en 2024 contre + 6,9% en 2023)
- incertitude géopolitique liée à la guerre en Ukraine, aux conflits du Proche-Orient, aux tensions commerciales entre les Etats-Unis et la Chine et l'Europe

Données macro-économiques (OCDE-FMI-Banque de France décembre 2024)

Zones									
		Monde	Etats-Unis	Chine	Japon	Royaume-Uni	Zone Euro	Allemagne	France
taux croissance PIB	en 2023	3,2%	2,5%	5,2%	1,9%	0,1%	0,5%	-0,1%	0,9%
	en 2024 (prévision)	3,2%	2,8%	4,8%	0,7%	1,1%	0,8%	0,1%	1,1%
	en 2025 (prévision)	3,4%	2,3%	4,6%	1,0%	1,5%	1,4%	0,9%	1,1%
Inflation	en 2024	2,5%	1,9%	2,2%	2,3%	2,3%	2,3%	2,4%	1,7%
Chômage	en 2024	5,2%	4,1%	5,0%	2,5%	4,3%	6,3%	3,4%	7,7%

Un contexte national politiquement très incertain et économiquement fragilisé :

- après la dissolution surprise du printemps 2024 **le pays a atteint un niveau d'incertitude politique inconnu sous la V^e République** : à la majorité relative de 2022 a succédé une **Assemblée nationale à majorité introuvable avec trois blocs inconciliables** ayant conduit au gouvernement (Barnier) le plus bref en plus de 60 ans renversé par une motion de censure au bout de trois mois ; **le nouveau gouvernement Bayrou aura la lourde tâche de convaincre, concilier pour trouver des compromis politiques stables et surtout s'atteler aux immenses défis économiques, budgétaires et financiers qui fragilisent le pays**
- **une croissance poussive en 2024 de + 1,1% (contre + 0,9% en 2023) qui devrait se maintenir à + 1,1% en 2025** ; de moteur de la zone euro en 2023 la France est désormais en-deçà des prévisions

- un **taux de chômage en progression** (7,7% en 2024 contre 7,1% en 2022) avec une nette accélération des défaillances d'entreprises et plans sociaux ; l'INSEE table sur un taux de 7,5% en 2025
- une **inflation maîtrisée (+ 2,1% en 2024** contre + 4,9% en 2023) prévision de + 1,8% en 2025, **le maintien du pouvoir d'achat reste la préoccupation prioritaire des ménages**
- un **déficit public qui se creuse dramatiquement** représentant **6,1% du PIB** en 2024 et encore **5,0% en 2025** (déficit de l'Etat de 162,5 milliards en 2024 et prévu à 142 milliards en 2025)
- un **endettement public qui dérape dangereusement (114,7% du PIB prévu en 2025** contre 112,9% en 2024 et 109,9% en 2023) ;
- le **renchérissement préoccupant du coût** des intérêts financiers **de la dette** avec le passage du **taux des OAT à 10 ans** des emprunts de l'Etat français **de 0,1% à 3,2% entre décembre 2021 et novembre 2024** ; désormais la France emprunte aussi cher que la Grèce et plus cher que le Portugal et l'Espagne, le différentiel de taux avec l'Allemagne (*spread*) a bondi en notre défaveur d'une moyenne de 40 points de base ces deux dernières années à plus de 80 points de base depuis le mois juin retrouvant ainsi le funeste étiage de l'année 2012 ; **en trois ans la charge des intérêts va bondir de moins de 50 milliards à plus de 70 milliards d'euros par an**

France données macro-économiques	2022	2023	2024	2025 prévision
Evolution du PIB	2.5 %	0.9 %	1.1 %	1.1 %
Taux de chômage	7.1 %	7.3 %	7.7 %	7.5 %
Inflation	5.9 %	4.9 %	2.1 %	1.8 %
Déficit public (en % du PIB)	- 4.7 %	- 5.5 %	- 6.1 %	- 5.0 %
Dette publique (en % du PIB)	111.6 %	109.9 %	112.9 %	114.7 %

données croisées Banque de France - INSEE - Eurostat - OCDE - chiffres clés du PLF 2025)

3. LOI DE FINANCES 2025 ET SITUATION FINANCIERE DES COLLECTIVITES

Achèvement des réformes de la fiscalité locale :

- suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales
 - **transfert de la part départementale de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) aux communes** et d'une fraction de TVA aux départements et EPCI pour compenser la perte de Taxe d'Habitation
 - neutralisation financière avec un mécanisme entre les collectivités gagnantes (coefficient correcteur < 1) qui **abonde un fonds**

- national de compensation pour les collectivités perdantes (coefficient correcteur > 1)
- **à ce titre la commune de Sisteron est devenue contributrice de ce fonds de compensation pour plus de 2,6 d'euros (2.608.534 €) et l'effet pervers de ce mécanisme correcteur est de priver définitivement la commune d'environ 30% du produit fiscal issu de la revalorisation des bases de valeur locative**
- **revalorisation des bases de valeur locative non connue du fait de l'absence de vote Loi de Finances pour 2025, le projet initial de Loi de Finances tablant sur + 1,7% (+ 3,9% en 2024 et + 7,1% en 2023 ; cette revalorisation s'applique aux bases de foncier bâti des locaux d'habitation et établissements industriels mais ne concerne pas les locaux professionnels et commerciaux soumis à une grille tarifaire départementale**
- au terme de **12 ans de réforme de la fiscalité locale** (suppression de la taxe professionnelle puis de la taxe d'habitation) **la structure des recettes fiscales des communes ressort profondément modifiée** celles-ci ayant perdu une grande part de leur pouvoir de décision en matière de taux d'imposition hormis pour les taxes foncières

Evolution de la situation financière des collectivités :

- **jusqu'en 2019 les collectivités avaient démontré leur capacité à absorber en grande partie les différentes réformes** survenues au cours des dernières années (baisse des dotations, suppression de la taxe d'habitation, dispositif de contractualisation) ; les niveaux d'autofinancement et d'investissement s'étaient redressés
- **la crise sanitaire en 2020 et l'explosion du coût des énergies depuis 2022 sont venues bouleverser ces fondamentaux établis** avec en toile de fond une accentuation des disparités, la crise ne touchant pas uniformément tous les secteurs de l'économie, tous les territoires et toutes les strates de collectivités

Evolution financière des collectivités (2022-2024)	Ensemble des collectivités locales				communes				Bloc communal (communes + EPCI)	
	2023/2022 en %	2024/2023 en %	2023 en Mds €	2024 en Mds €	2023/2022 en %	2024/2023 en %	2023 en Mds €	2024 en Mds €	2023/2022 en %	2024/2023 en %
Dépenses de fonctionnement	+ 6,2%	+ 4,4%	227,1	237,0	+ 4,9%	+ 4,4%	82,4	86,0	+ 6,6%	+ 4,8%
dont dépenses de personnel	+ 4,6%	+ 4,8%	79,6	83,5	+ 3,4%	+ 4,9%	43,5	45,7	+ 4,1%	+ 5,0%
dont charges générales	+ 9,1%	+ 4,4%	57,3	59,8	+ 8,4%	+ 3,5%	21,3	22,0	+ 8,5%	+ 4,4%

- **en 2024 pour la deuxième année consécutive aggravation de l'effet ciseau les dépenses des collectivités progressant plus fortement (+ 4,4% soit + 9,9 milliards d'euros) que les recettes (+ 2,3% soit + 6,1 milliards d'euros)**

- le **décalage** est légèrement **moindre pour les communes (+ 4,4% pour les dépenses et + 2,5% pour les recettes)** que pour les autres niveaux de collectivités
- **charge de personnel en hausse de + 4,9% pour les communes** en moyenne avec le rehaussement du bas de la grille indiciaire des catégories C et B pour rattraper la hausse du SMIC et l'attribution du 5 point d'indice à tous les agents au 1/1/2024
- **la progression des recettes des communes de + 2,5% en 2024 (+ 2,5 milliards d'euros) ne couvre pas la hausse des charges générales et charges de personnel (+ 2,9 milliards d'euros)**

Evolution financière des collectivités (2022-2024)	Ensemble des collectivités locales				communes				Bloc communal (communes + EPCI)	
	2023/2022 en %	2024/2023 en %	2023 en Mds €	2024 en Mds €	2023/2022 en %	2024/2023 en %	2023 en Mds €	2024 en Mds €	2023/2022 en %	2024/2023 en %
Recettes de fonctionnement	+ 3,9%	+ 2,3%	270,4	276,5	+ 5,6%	+ 2,5%	97,0	99,5	+ 6,4%	+ 3,1%
dont produits fiscaux	+ 3,6%	+ 1,8%	173,5	176,6	+ 6,3%	+ 2,0%	64,7	66,0	+ 7,7%	+ 2,9%
dont produits des services et domaine	+ 4,3%	+ 6,1%	26,0	27,6	+ 5,7%	+ 6,0%	7,3	7,7	+ 3,9%	+ 5,1%

- l'**investissement public local résiste encore en 2024 (+ 8,3% pour les communes)** malgré un autofinancement peu dynamique (+ 1,8% seulement pour l'ensemble des collectivités mais encore de + 6,4% pour les communes)
 - mais un **revirement sévère est à craindre en 2025**
 - en raison du **repli des capacités d'épargne brute (- 7,8%) et nette (- 10,9%) en 2024** à l'instar de l'année 2020 au risque de casser la dynamique d'investissement en fin de mandat communal ; le sabrage prévu du fonds vert va accélérer cette spirale récessionniste

Evolution financière des collectivités (2022-2024)	Ensemble des collectivités locales				communes				Bloc communal (communes + EPCI)	
	2023/2022 en %	2024/2023 en %	2023 en Mds €	2024 en Mds €	2023/2022 en %	2024/2023 en %	2023 en Mds €	2024 en Mds €	2023/2022 en %	2024/2023 en %
Epargne Brute	- 6,4%	- 8,7%	43,3	39,5	+ 9,4%	- 7,8%	14,7	13,5	+ 5,4%	- 4,4%
Epargne Nette	- 11,8%	- 15,8%	24,6	20,7	+ 15,3%	- 10,9%	8,2	7,3	+ 8,6%	- 7,8%
Dépenses d'investissement	+ 7,5%	+ 7,0%	74,9	80,1	+ 9,4%	+ 8,3%	26,9	29,2	+ 8,8%	+ 8,6%
Autofinancement	+ 9,6%	+ 1,8%	46,7	47,5	+ 24,1%	+ 6,4%	14,7	15,7	+ 18,7%	+ 8,0%

4. LES FINANCES COMMUNALES DE SISTERON

4.1 Situation financière de Sisteron

En 2024 la commune a réalisé un volume total de dépenses budgétaires (écritures réelles et opérations d'ordre) de 26,852 millions d'euros (contre 25,360 millions en 2023) et 26,965 millions de recettes (contre 25,268 millions en 2023).

Le résultat global de fonctionnement de 1,516 million d'euros est en baisse de -23% par comparaison aux 1,977 million k€ de l'année précédente. A l'inverse le **résultat déficitaire global d'investissement** (1,403 millions) s'éloigne des 2,069 millions de déficit de l'année 2023 (NB les emprunts prévus de 2,5 millions sur le budget principal en 2024 ont été réalisés partiellement pour 1,5 million). **Le résultat global 2024**, tous budgets et toutes sections confondus, **s'affiche légèrement positif pour 113 k€** contre 92 k€ de résultat négatif en 2023.

Le présent Débat d'Orientation Budgétaire 2024 de la commune de Sisteron se déroulant au mois de janvier 2025 les **données budgétaires communales 2024 sont définitives** telles que retracées dans les comptes financiers qui seront examinés au mois de février.

PRINCIPAL	DEPENSES	RECETTES	EAU	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	16 821 655 €	17 891 263 €	Fonctionnement	947 564 €	1 072 164 €
Investissement	7 017 639 €	5 566 743 €	Investissement	302 088 €	361 883 €
TOTAL	23 839 294 €	23 458 006 €	TOTAL	1 249 652 €	1 434 047 €
ASSAINISSEMENT	DEPENSES	RECETTES	ABATTOIR	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	890 834 €	1 150 890 €	Fonctionnement	234 393 €	325 331 €
Investissement	336 713 €	336 696 €	Investissement	251 332 €	244 556 €
TOTAL	1 227 548 €	1 487 587 €	TOTAL	485 726 €	569 887 €
CAMPING	DEPENSES	RECETTES	CIMETIERE	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	61 805 €	32 447 €	Fonctionnement	20 400 €	20 400 €
Investissement	16 052 €	53 206 €	Investissement	0 €	20 400 €
TOTAL	77 857 €	85 652 €	TOTAL	20 400 €	40 800 €

Les ratios comparatifs avec les communes de la **même strate démographique** (5000 à 10000 habitants) et en mode de gestion intercommunale identique (**fiscalité professionnelle unique**), soit 1177 communes, font ressortir les points saillants suivants :

(données DGFIP des fiches d'analyse économique, financière et fiscale issues des comptes de gestion 2023)

- **des atouts manifestes**

- un **produit global de fonctionnement**, une **fiscalité** et des **produits des services et du domaine** > moyenne
- une **dynamique d'investissement** > moyenne
- un **financement des investissements** > moyenne pour les **subventions reçues** et le retour du FCTVA
- un **autofinancement des investissements** dans la moyenne

■ **des faiblesses structurelles évidentes**

- un **levier fiscal limité** (taux TFB > moyenne, taux de ménage non imposable > moyenne et un revenu fiscal par foyer < moyenne)
- des charges globales de fonctionnement > moyenne
- surtout des **charges de personnel > moyenne de plus 9 points de dépenses CAF (plus de 1,25 million d'euros par an), le double de la moyenne en € par habitant**
- une **DGF quasi-inexistante** (la moyenne de 158 € / habitant représenterait 1,25 million annuel pour Sisteron)

données DGFIP (fiche AEF issue des comptes de gestion 2023) - montant en € par habitant	Sisteron 	moyenne nationale strate 5000/10000 	écart en %
Produits de fonctionnement CAF	2 113 €	1 272 €	40%
dont Impôts locaux	903 €	574 €	36%
dont Fiscalité reversée par les GFP	573 €	173 €	70%
dont Dotation globale de fonctionnement	19 €	158 €	-732%
dont Produits des services et du domaine	120 €	95 €	21%
Charges de fonctionnement CAF	1 756 €	1 062 €	40%
dont Charges de personnel (montant net)	1 159 €	604 €	48%
dont Charges générales	391 €	305 €	22%
dont Charges financières	21 €	19 €	10%
dont Contingents	66 €	28 €	58%
dont Subventions versées	71 €	68 €	4%
Dépenses d'investissement et d'équipement	557 €	398 €	29%
Remboursement de dettes bancaires et assimilées	176 €	81 €	54%
Subventions reçues	182 €	89 €	51%
FCTVA	89 €	42 €	53%
encours des dettes bancaires et assimilées	1 201 €	768 €	36%
Capacité d'autofinancement brute = CAF	357 €	210 €	41%
CAF nette de remboursements de dettes bancaires	181 €	129 €	29%

données DGFIP (fiche AEF issue des comptes de gestion 2023) - pourcentage dans les produits CAF / charges CAF	Sisteron 	moyenne nationale strate 5000/10000 
Impôts locaux	42,72%	45,17%
Dotation globale de fonctionnement	0,91%	12,46%
Charges de personnel	65,99%	56,83%
Charges générales	22,27%	28,74%
Charges financières	1,19%	1,84%
Contingents	3,74%	2,62%
Subventions versées	4,02%	6,43%

données DGFIP (fiche AEF issue des comptes de gestion 2023) - pourcentage dans les dépenses d'investissement / d'équipement	Sisteron 	moyenne nationale strate 5000/10000 
Autofinancement	32,54%	32,33%
Emprunts	0,00%	18,47%
Subventions reçues	32,75%	22,25%
FCTVA	16,03%	10,47%

données DGFIP (fiche AEF issue des comptes de gestion 2023) - données fiscales	Sisteron 	moyenne nationale strate 5000/10000 	écart en %
Part des foyers non imposables	61,9%	53,9%	13%
Revenu fiscal moyen par foyer	22 286 €	29 351 €	-32%

Données budgétaires 2024 comparatives (prévisions de la Banque Postale en septembre 2024)

■ **situation nettement plus favorable que la moyenne nationale**

- **moindre hausse des dépenses globales de fonctionnement** en particulier **des dépenses de personnel**
- **dynamique haussière des dépenses d'investissement** plus forte que la tendance nationale

■ **situation plus défavorable que la moyenne nationale**

- moindre progression **des recettes globales** de fonctionnement en particulier **des produits fiscaux et tendance baissière des produits des services et du domaine** alors qu'il progressent au niveau national
- **plus forte baisse de la capacité d'autofinancement** que la tendance nationale

Données budgétaires comparatives variation 2024/2023 (données réelles quasi-définitives, estimation en septembre 2024 pour la moyenne nationale de l'ensemble des communes)	Sisteron	estimation nationale ensemble des communes	écart en %
			
Dépenses de fonctionnement	+ 2,2%	+ 4,4%	100%
dont dépenses de personnel	+ 1,0%	+ 4,9%	-390%
dont charges générales	+ 3,9%	+ 3,5%	-10%
Recettes de fonctionnement	+ 2,1%	+ 2,5%	-19%
dont produits fiscaux	+ 0,9%	+ 2,0%	-122%
dont produits des services et domaine	- 3,1%	+ 6,0%	-294%
Dépenses d'investissement	+ 19,5%	+ 8,3%	57%
Epargne Brute	- 11,4%	- 7,8%	-32%
Epargne Nette	- 15,3%	- 10,9%	-29%

2016 a été la dernière année de recettes nettes pour les concours financiers de l'Etat par l'effet cumulé de baisse de la DGF et d'accroissement de la ponction au titre du FPIC. **Depuis 2017 la commune est devenue contributrice nette (ponction de 165 k€ en 2023) ; cette ponction devrait se creuser à près de 250 k€ en 2025.** En 15 ans (2009-2024), de positifs pour plus de 2,3 millions d'euros, **les concours financiers annuels de l'Etat sont devenus durablement négatifs** avec une **perte nette cumulée de presque 25 millions d'euros**. **La DGF de base nulle (censée financer l'entretien de la voirie et le fonctionnement des écoles) a été ponctionnée pour plus 20 millions d'euros !**

Synthèse des baisses de dotations et prélèvements supplémentaires de l'Etat (2009-2024)

Année / Critères	DGF				FPIC (solde net prélèvement - reversement)			solde annuel des concours de l'Etat	PONCTION TOTALE CUMULEE
	notifiée en N	perte sur N-1	perte en % sur 2009	perte cumulée	solde net en N	variation sur N-1	perte cumulée		
en 2009	2 334 428 €							2 334 428 €	
en 2010	2 325 405 €	-9 023 €	-0,39%	-9 023 €				2 325 405 €	-9 023 €
en 2011	2 237 375 €	-88 030 €	-4,16%	-106 076 €				2 237 375 €	-106 076 €
en 2012	2 206 375 €	-31 000 €	-5,49%	-234 129 €	-129 514 €	-129 514 €	-129 514 €	2 076 861 €	-363 643 €
en 2013	2 166 947 €	-39 428 €	-7,17%	-401 610 €	-306 430 €	-176 916 €	-435 944 €	1 860 517 €	-837 554 €
en 2014	2 001 321 €	-165 626 €	-14,27%	-734 717 €	-480 000 €	-173 570 €	-915 944 €	1 521 321 €	-1 650 661 €
en 2015	1 620 608 €	-380 713 €	-30,58%	-1 448 537 €	-685 000 €	-205 000 €	-1 600 944 €	935 608 €	-3 049 481 €
en 2016	1 248 528 €	-372 080 €	-46,52%	-2 534 437 €	-969 737 €	-284 737 €	-2 570 681 €	278 791 €	-5 105 118 €
en 2017	407 579 €	-840 949 €	-82,54%	-4 461 286 €	-421 110 €	548 627 €	-2 991 791 €	-13 531 €	-7 453 077 €
en 2018	309 664 €	-97 915 €	-86,73%	-6 486 050 €	-319 214 €	101 896 €	-3 311 005 €	-9 550 €	-9 797 055 €
en 2019	209 306 €	-100 358 €	-91,03%	-8 611 172 €	-348 631 €	-29 417 €	-3 659 636 €	-139 325 €	-12 270 808 €
en 2020	136 138 €	-73 168 €	-94,17%	-10 809 462 €	-251 187 €	97 444 €	-3 910 823 €	-115 049 €	-14 720 285 €
en 2021	64 190 €	-71 948 €	-97,25%	-13 079 700 €	-241 226 €	9 961 €	-4 152 049 €	-177 036 €	-17 231 749 €
en 2022	0 €	-64 190 €	-100,00%	-15 414 128 €	-235 297 €	5 929 €	-4 387 346 €	-235 297 €	-19 801 474 €
en 2023	7 179 €	7 179 €	-99,69%	-17 741 377 €	-198 052 €	37 245 €	-4 585 398 €	-190 873 €	-22 326 775 €
en 2024	0 €	-7 179 €	-100,00%	-20 075 805 €	-165 030 €	33 022 €	-4 750 428 €	-165 030 €	-24 826 233 €

Mis en ligne le 23/01/2025 à 16h01

REÇU EN PREFECTURE

le 23/01/2025 10

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210402095-20250122-2025_01_03_

4.2 Les relations dans le cadre de l'intercommunalité

Depuis le 01/01/2017 la commune de Sisteron est intégrée à la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch (CCSB).

Une mutation profonde de la structure des recettes de la commune :

- **transfert de la totalité de la fiscalité professionnelle** à l'intercommunalité (**4,687 millions d'euros**) soit plus de 35% des ressources fiscales de 2016
- une part importante de DGF, représentative de la part Compensation salaire de la TP (575 k€)

L'attribution de compensation :

- calculée annuellement à l'issue des travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
- **fixée à 4.724.508 € depuis 2022** = 4.536.141 € en fonctionnement et 188.367 € en investissement (**déduction** faite du **transfert des compétences tourisme, aire d'accueil des gens du voyage, zones d'activités de Val Durance et Météline, école de Musique et restitution des compétences voirie, Rues en fêtes et réseau d'eau La Pinole**)
- à périmètre inchangé cette attribution de compensation est cristallisée dans le temps toute modification future supposant une décision à la majorité qualifiée de la Communauté de communes.
- pas de nouveau transfert de compétences prévu en 2025

Mise à disposition à titre gratuit à la CCSB actés par les procès-verbaux de transfert de compétences **de divers locaux** (office du Tourisme, Ecole de musique, garage véhicules ordures ménagères...) et équipements. **La cession par la commune à la CCSB du bâtiment siège (ancien Select Hôtel) pour 300 k€ a été validée par délibérations concordantes fin 2022 et réalisée fin 2023**

Les flux financiers croisés : concernent le remboursement des mises à disposition de personnel, des fluides et des quotes-parts d'emprunts non transférés

- mutualisation avec des conventions de **mise à disposition de personnel communal pour le ménage** du local siège et de l'office de Tourisme par 2 agents pour un remboursement de la CCSB à la commune de 11,5 k€ / an, l'accueil de proximité de la **Maison France Services** (1 agent pour coût remboursé de 22,5 k€) et la **préparation du transfert de compétence eau/assainissement** (Directrice du service de l'eau pour coût remboursé de 6 k€ sur 1^{er} trimestre 2024)
- remboursement à la commune des **charges de fluides** (électricité, chauffage, eau) des locaux mis à disposition pour un montant d'environ 15 k€ annuels selon un décompte détaillé établi en fin d'année (16 k€ en 2024)

- **remboursement croisés de quotes-parts d'emprunts non transférés** car globalisés
 - la commune de Sisteron rembourse à la CCSB sa quote-part pour deux emprunts relatifs au retour de la compétence voirie dans les communes (montant 34,6 k€ en 2024 et 2025, fin des contrats en 2027 et 2031)
 - la CCSB rembourse à la commune sa quote-part pour deux emprunts relatifs au transfert de la compétence AAGV (montant 18 k€ en 2024 et 2025, fin du contrat en 2027) et Office de Tourisme (montant 15,5 k€ en 2024 et 2025, fin du contrat en 2031)

Mutualisation avec la CCSB pour le **partage et la maintenance des serveurs informatiques et l'entretien et la maintenance des caméras de vidéoprotection** (remboursement par la CCSB de 12 k€ et 7 k€ en 2024)

Contractualisation avec la CCSB pour **l'instruction des dossiers d'urbanisme** (coût annuel moyen de 25 k€ à 30 k€ pour la commune, 33,2 k€ en 2024) ; **en 2024 la contractualisation pour l'instruction de la publicité commerciale** (compétence transférée de l'Etat aux communes au 01/01/2024) a été mise en place.

4.3 La section de fonctionnement

4.3.1 Les dépenses de fonctionnement

en €	Compte Administratif 2020	Compte Administratif 2021	Compte Administratif 2022	Compte Financier 2023	Compte Financier 2024	Variation 2024/2023		Moyenne 2020-2024
						en €	en %	
Chapitre 011 : Charges à caractère général	2 852 485 €	3 090 546 €	3 338 129 €	3 251 060 €	3 378 580 €	127 520 €	4%	3 182 160 €
Chapitre 012 : Charges de personnel	8 391 732 €	8 899 154 €	9 240 368 €	9 294 535 €	9 383 662 €	89 127 €	1%	9 041 890 €
Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante	1 122 491 €	1 179 279 €	1 235 163 €	1 305 580 €	1 449 955 €	144 375 €	11%	1 258 494 €
Chapitre 66 : Charges financières	221 997 €	185 922 €	176 484 €	165 731 €	137 758 €	-27 973 €	-17%	177 578 €
Chapitre 67 : charges exceptionnelles	122 331 €	113 191 €	30 972 €	466 €	13 040 €	12 574 €	2698%	56 000 €
Chapitre 014 : Atténuation de produits	330 079 €	323 953 €	317 769 €	278 325 €	245 803 €	-32 522 €	-12%	299 186 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	13 041 115 €	13 792 045 €	14 338 885 €	14 295 697 €	14 608 798 €	313 101 €	2%	14 015 308 €

données brutes ne tenant pas compte des transferts et/ou retour de compétence EPCI

Dépenses réelles de fonctionnement en hausse de + 2,19% (+ 313 k€)
(en 2023 - 0,30% soit - 43 k€)

- **charges de personnel en hausse de + 0,96% (+ 89 k€)** : attribution réglementaire de 5 points d'indice à tous les agents au 1/1/2024
- **charges générales en hausse de + 3,92% (+ 128 k€)** avec une **extrême volatilité du coût des énergies** dont **chauffage - 31% (- 79 k€)** mais **+ 64% (+ 175 k€)** pour l'**électricité** ; par ailleurs **nette hausse du coût des assurances (+ 38% soit + 61 k€)**

- **dépenses de contingents et participations en hausse de + 11,06% (+ 144 k€)** explicable pour + 115 k€ par l'augmentation du soutien financier à l'action sociale du CCAS

4.3.2 Les recettes de fonctionnement

en €	Compte Administratif 2020	Compte Administratif 2021	Compte Administratif 2022	Compte Financier 2023	Compte Financier 2024	Variation 2024/2023		Moyenne 2020-2024
						en €	en %	
Chapitre 70 : Produits des services	609 551 €	829 612 €	857 665 €	952 673 €	886 548 €	-66 125 €	-7%	827 210 €
Chapitre 73 : impôts et taxes	12 220 762 €	11 193 859 €	11 334 907 €	12 161 128 €	12 269 329 €	108 201 €	1%	11 835 997 €
Chapitre 74 : Dotations et participations	2 148 847 €	3 303 958 €	3 313 933 €	3 588 735 €	3 537 068 €	-51 667 €	-1%	3 178 508 €
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	190 969 €	198 164 €	255 716 €	274 916 €	303 525 €	28 609 €	10%	244 658 €
Chapitre 76 : Produits financiers	34 027 €	6 699 €	5 927 €	5 128 €	4 300 €	-828 €	-16%	11 216 €
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	953 450 €	90 838 €	81 699 €	348 916 €	724 521 €	375 605 €	108%	439 885 €
(dont cession immobilisations)	182 700 €	3 000 €	6 680 €	338 000 €	714 832 €	376 832 €	111%	249 042 €
Chapitre 013 : Atténuations de charges	64 212 €	103 464 €	166 414 €	128 811 €	109 870 €	-18 941 €	-15%	114 554 €
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	16 221 818 €	15 726 594 €	16 016 261 €	17 460 307 €	17 835 161 €	374 854 €	2%	16 602 220 €

données brutes ne tenant pas compte des transferts et/ou retour de compétence EPCI

Recettes réelles de fonctionnement en hausse de + 2,15% (+ 375 k€) (en 2023 + 9,02% soit + 1444 k€)

- **produits fiscaux en hausse de + 0,89% (+ 108 k€)** : taxes foncières/habitation + 185 k€ mais DMTO - 24 k€
- **dotations et participations en baisse de - 1,44% (- 52 k€)** : à noter que **la commune de Sisteron ne perçoit rien en DGF de base** (2,3 millions en 2010 soit une **perte cumulée de DGF de 20,075 millions en 15 ans**)
- **produits des services et du domaine (loyers) en baisse de - 3,06% (- 38 k€)**
- **en 2025 la revalorisation des bases de valeur locative** des locaux d'habitation et établissements industriels n'est toujours pas connue suite à l'absence de Loi de Finances (prévue à **+ 1,7%** en deçà de l'inflation dans le projet de LFI 2025) mais elle ne concerne pas les locaux professionnels et commerciaux ; en raison de la **confiscation de 30% du produit par application du coefficient correcteur la recette supplémentaire sera au plus de 55 k€ et ne permettra pas de couvrir la hausse des charges générales et des charges de personnel (3 points de cotisation patronale CNRACL)**

En l'état actuel faute de transmission des informations fiscales par les services de l'Etat en absence de Loi de Finances il n'est pas exclu d'augmenter le taux communal de taxe foncière en 2025

4.3.3 La situation des effectifs communaux

Effectifs communaux au 1er janvier (période 2021-2024)										
	PHYSIQUE					E.T.P				
	2021	2022	2023	2024	variation	2021	2022	2023	2024	variation
Emplois permanents TC et TNC	195	189	185	185	-10	178,06	180,77	178,10	176,33	-1,73
Contractuels (non permanents de droit public, non permanents de droit privé CAE)	86	77	77	73	-13	51,30	52,45	49,31	43,34	-7,96
TOTAL	281	266	262	258	-23	229,36	233,22	227,41	219,67	-9,69

Répartition par catégorie (en 2024)			HOMMES		FEMMES	
	Nombre	E.T.P				
Catégorie A	12	12,00	Emplois permanents TC/TNC	94 (51% de la catégorie)	91 (49% de la catégorie)	
Catégorie B	29	28,71				
Catégorie C	217	178,96	Contractuels	19 (26% de la catégorie)	54 (74% de la catégorie)	
TOTAL	258	219,67	Total	113 soit 44%	145 soit 56%	

La carrière des agents fonctionnaires comporte une composante évolutive comprenant les avancements d'échelon, de grade et les promotions internes. Les avancements d'échelon s'effectuent selon un cadencement unique sans qu'aucun avis hiérarchique ne soit nécessaire. Les avancements de grade et les promotions internes sont proposés par l'autorité territoriale sur proposition de l'encadrement hiérarchique, selon les critères définis et approuvés en Comité Technique du 13 septembre 2016. **L'assemblée délibérante a fixé le 24 mai 2018 les taux de promotion aux grades d'avancement.**

Suite à l'avis favorable du Comité Technique en date du 17 décembre 2020 les **orientations et lignes directrices de gestion du personnel pour la période 2021-2025 ont été définies par l'autorité territoriale** (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, prime annuelle, participation employeur à la protection sociale complémentaire pour la garantie prévoyance).

Répartition par cadres d'emplois:					
Libellé Filière	emplois permanents TC/TNC	contractuels droit public	contractuels droit privé	TOTAL	
				nombre	ETP
Filière administrative	46	2	1	49	47,30
Filière animation	2	13		15	10,18
Filière culturelle	5			5	4,71
Filière médico-sociale	2	3		5	6,00
Filière Sécurité Police Municipale	7			7	7,00
Filière Sociale	13	2		15	13,78
Filière sportive	2	1		3	3,00
Filière technique	107	52		159	127,70
TOTAL	184	73	1	258	219,67

Compte-tenu du poids de la masse salariale dans le budget de fonctionnement, il est essentiel d'en maîtriser son évolution. Les **renouvellements d'effectifs** jugés nécessaires au bon fonctionnement des services et à la mise en œuvre des orientations politiques seront **rigoureusement priorisés** selon les départs en retraite des agents et **comblés en privilégiant les redéploiements.**

Projection des mouvements de départs en retraite						
Départ potentiel en retraite en nombre d'agents	2024 réels	2025	2026	2027	2028	total
TOTAL	5	11	11	4	12	43
dont services techniques	1 (20%)	5 (45%)	4 (36%)	2 (150%)	0 (0%)	12 (28%)

En 2024 mesures endogènes décidées par l'Etat avec **incidence sur année pleine de la revalorisation du point d'indice de 1,5% (+ 129 k€)** et **attribution automatique de 5 points d'indice supplémentaires** à chaque agent au 01/01/2024 **(+ 101 k€)**. De 2025 à 2028 le Projet de Loi de Finances 2025 prévoyait une très **forte majoration du taux de cotisation patronale à la CNRACL** de + 3 points par an (**soit 125 k€ en 2025 jusqu'à 500 k€ annuels en plus en 2028**).

4.4 La section d'investissement

4.4.1 Les dépenses d'investissement

Un niveau d'investissements de 6,088 millions d'euros en 2024 tous budgets confondus (5,114 millions en 2023) :

Bâtiments communaux (Alcazar, Centre secours)	2 119 500 €
Ecoles, crèches, restauration scolaire	1 159 500 €
Voirie et réseaux (pluvial)	726 000 €
Urbanisme et politique du logement (OPAH-RHI)	521 500 €
Acquisitions foncières	416 500 €
Equipements sportifs (base de loisirs, bassin de natation)	183 500 €
Informatique (réseaux, logiciels, matériels)	147 500 €
Acquisition de matériel	144 500 €
Aménagements urbains et sécurité	59 000 €
Culture	57 500 €
Centre ancien (andrônes et ruelles)	36 500 €
Achat de véhicules	19 500 €
budget EAU	210 500 €
budget ASSAINISSEMENT	178 500 €
budget ABATTOIR	107 500 €
budget CAMPING	0 €
budget CIMETIERE	0 €

Investissements 2024 budget principal :

- **équipements structurants** nouvel Alcazar (1573,5 k€), réfectoire de l'école du Thor (1120 k€), centre d'incendie et de secours (292,5 k€), divers bâtiments (225 k€), base de loisirs des Marres (88 k€), Cathédrale (18,5 k€)
- **aménagement urbain et sécurisation de la voirie** voirie et réseaux (508,5 k€), friches (276 k€), réseaux pluvial (71,5 k€), élargissement chemin Chaumiane (70 k€), ruelles (36,5 k€), plan local d'urbanisme

- (30 k€), avenue Durance (29 k€), chemin Sarlabosc (27 k€), vidéoprotection (25 k€),
- **rénovation du centre-ville** réfection de l'immeuble MAILLIARD dans le cadre du THIRORI pour la création de logements (114 k€), programme OPAH-RU amélioration habitat (100,5 k€) et immeuble CHARTRAIN (62 k€), aménagement locaux commerciaux (47,5 k€)
 - **équipements publics** informatique (147,5 k€ réseaux, matériels et logiciels), renouvellement de matériels (144,5 k€), équipements sportifs 96 k€ (bassin natation, CSTC, stades), écoles (26 k€) et véhicules (20 k€)114

Investissements 2024 sur les budgets annexes

- **budget annexe eau** : renouvellement de réseaux (impasse des Cerisiers, rue Renaissance), usine traitement Soleihet
- **budget annexe assainissement** : STEP Nord Parc d'Activités, renouvellement de réseaux (impasse des Cerisiers), filtres à bande STEP de Saint-Lazare
- **budget annexe abattoir** : gros entretien, maîtrise d'œuvre prétraitement des effluents

4.4.2 Les recettes d'investissement

Appel à tous les mécanismes de subvention possible de l'Etat (DSIL, PIPDR, FNADT,...), **de la Région** (FRAT, CRET), **du département et de l'Union européenne** (FEDER). **En 2024** il a été encaissé **987 k€ de subventions des différents financeurs** :

- **361,5 k€ de Etat** et organismes d'Etat (Maison Santé)
- **381,5 k€ de la Région** (Maison Santé, THIRORI, Base de Loisirs des Marres)
- **81 k€ du département** (THIRORI)
- **163 k€ autres financeurs** (participation communes Centre de secours, participation révision PLU,...)

Autres recettes d'investissement :

- **645 k€ perçus en 2024 au titre du FCTVA** (Fonds de Compensation de la TVA) ; en 2025 environ 600 k€ attendus sur les dépenses d'investissement de 2024
- **116 k€ perçus en 2024 au titre des Taxes d'Aménagement (TAM)** très loin du record de près de 300 k€ en 2023 ; en 2025 il sera prudemment prévu 50 k€
- **recettes venant de la Communauté de communes du Sisteronais Buëch (CCSB)** au titre de l'attribution de compensation pour le **retour de la compétence voirie** (188,5 k€) et le **remboursement de la quote-part de capital des emprunts** de l'extension de l'Office du Tourisme et de la création de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage (29 k€) ; recettes identiques attendues pour 2025

- **autofinancement en 2024** via la **dotation aux amortissements** des immobilisations (1,264 million d'euros) ; en 2025 sont attendus 1,233 million d'euros pour les dotations aux amortissements et il y aura une affectation en réserve en investissement pour 2,220 millions.

4.5 La dette communale

L'encours de la dette de la commune de Sisteron reste maîtrisé :

- 9,680 millions d'euros pour le budget principal et 10,541 millions d'euros avec les budgets annexes
 - Budget principal : 9.679.715 € (91.83%)
 - Budget eau : 258.333 € (2.45%)
 - Budget assainissement : 492.090 € (4.67%)
 - Budget abattoir : 99.634 € (0.94%)
 - Budget camping : 11.404 € (0.11%)
- **ratio d'endettement par habitant supérieur aux communes de la même strate démographique** (1201 euros pour une moyenne nationale de 768 euros)

La structure de la dette de la commune est parfaitement saine :

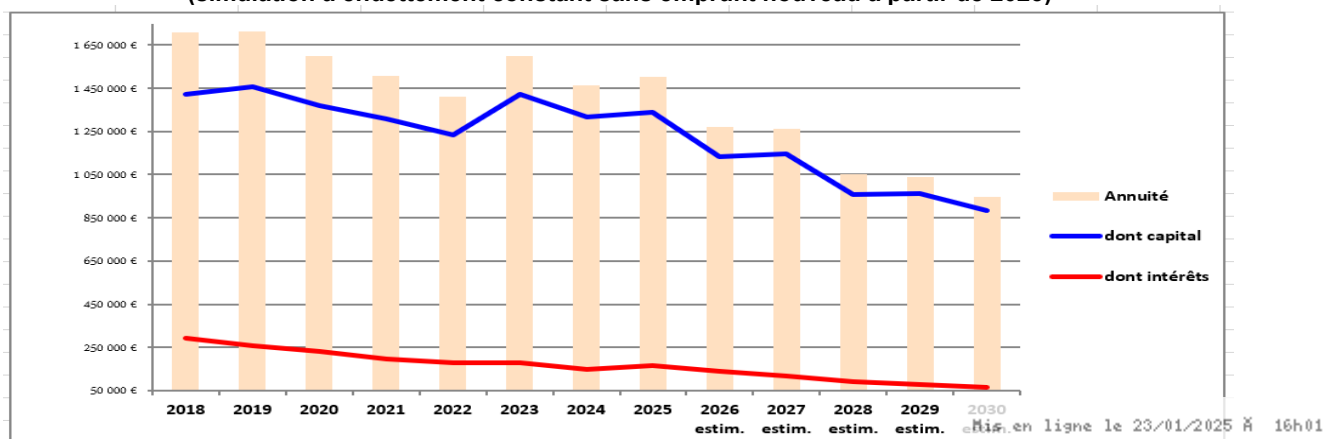
- 100% en catégorie « 1A » de la charte GISSLER
- 100% en taux fixe

encours dette au 1/1	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026 estim.	2027 estim.	2028 estim.	2029 estim.	2030 estim.
tous budgets	13 320 721 €	12 922 389 €	12 965 567 €	12 661 354 €	12 561 512 €	12 311 754 €	10 617 160 €	10 541 176 €	9 056 517 €	7 811 099 €	6 554 741 €	5 483 637 €	4 409 728 €
budget principal	10 673 697 €	10 553 759 €	10 629 363 €	10 709 393 €	10 901 793 €	10 918 303 €	9 497 012 €	9 679 715 €	8 342 159 €	7 207 816 €	6 063 199 €	5 104 510 €	4 143 705 €
budget eau	583 775 €	538 186 €	492 098 €	445 489 €	398 338 €	350 620 €	302 311 €	258 333 €	225 000 €	191 667 €	158 333 €	125 000 €	91 667 €
budget assainissement	1 152 690 €	1 032 718 €	1 060 322 €	937 862 €	808 263 €	699 149 €	588 114 €	492 090 €	403 411 €	339 535 €	275 175 €	210 321 €	144 964 €
budget abattoir	789 813 €	700 505 €	707 442 €	510 456 €	409 368 €	310 411 €	207 231 €	99 634 €	85 947 €	72 081 €	58 034 €	43 806 €	29 392 €
budget camping	120 746 €	97 221 €	76 342 €	58 154 €	43 750 €	33 271 €	22 492 €	11 404 €					

Depuis 2022 forte inflexion haussière des taux :

- pour cette raison la commune n'a pas réalisé d'emprunt en 2023
- **en 2024 la commune a souscrit un emprunt de 1,5 million au taux fixe de 3,35% sur 15 ans et a reporté l'autre emprunt de 1 million**

Profil de l'annuité de la dette du budget principal 2018-2030 (simulation à endettement constant sans emprunt nouveau à partir de 2025)



ANNUITES 2025 : 1.662.833 € (capital 1.484.660 € / intérêts 178.173 €) :

- ✓ **Budget principal : 1.504.304 €** (capital 1.337.556 € / intérêts 166.748 €)
- ✓ Budget eau : 36.504 € (capital 33.333 € / intérêts 3.171 €)
- ✓ Budget assainissement : 95.311 € (capital 88.679 € / intérêts 6.632 €)
- ✓ Budget abattoir : 14.983 € (capital 13.688 € / intérêts 1.295 €)
- ✓ Budget camping : 11.731 € (capital 11.404 € / intérêts 327 €)

Pour mémoire, annuités précédentes tous budgets consolidés :

- **Année 2024 : 1.741.383 €** (capital 1.575.984 € / intérêts 165.399 €)
- **Année 2023 : 1.898.973 €** (capital 1.666.483 € / intérêts 197.890 €)
- **Année 2022 : 1.746.995 €** (capital 1.537.259 € / intérêts 208.986 €)
- **Année 2021 : 1.841.995 €** (capital 1.599.843 € / intérêts 242.152 €)
- **Année 2020 : 1.937.081 €** (capital 1.654.212 € / intérêts 282.869 €)
- **Année 2019 : 2.058.422 €** (capital 1.740.029 € / intérêts 318.393 €)
- **Année 2018 : 2.058.582 €** (capital 1.698.333 € / intérêts 360.249 €)

Perspectives d'endettement pour 2025 :

- fidèle à sa politique de maîtrise de l'endettement **la commune limitera le recours à l'emprunt à 2,5 million au maximum** sur le budget principal (NB un emprunt prévu de 1 million en 2024 n'a pas été réalisé) pour le cadre de vie (chemin Chaumiane) et les équipements structurants (nouvel Alcazar, centre de secours, cimetière)
- la **réalisation impérative** pour raison de normes réglementaires des **travaux de prétraitement des effluents de l'abattoir nécessitera la mobilisation d'un emprunt de 0,8 à 1,25 million d'euros** pour cet équipement

La dette garantie :

- accordée par la commune de Sisteron aux organismes de logement social et à la Société d'Economie Mixte (SEM) de Sisteron
- couvre 33 contrats pour un montant initial d'emprunts de 14,142 millions d'euros (5,242 millions d'encours de capital restant dû au 31/12/2024)
- il s'agit essentiellement de contrats sécurisés à taux variable indexé sur le taux du Livret A ou à taux fixe
- en près de 40 ans la commune n'a jamais été appelée en garantie pour couvrir la défaillance partielle ou totale d'un bailleur social ou de la SEM.

4.6 La capacité d'autofinancement

L'Epargne brute est la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle représente le socle de la richesse financière de la collectivité.

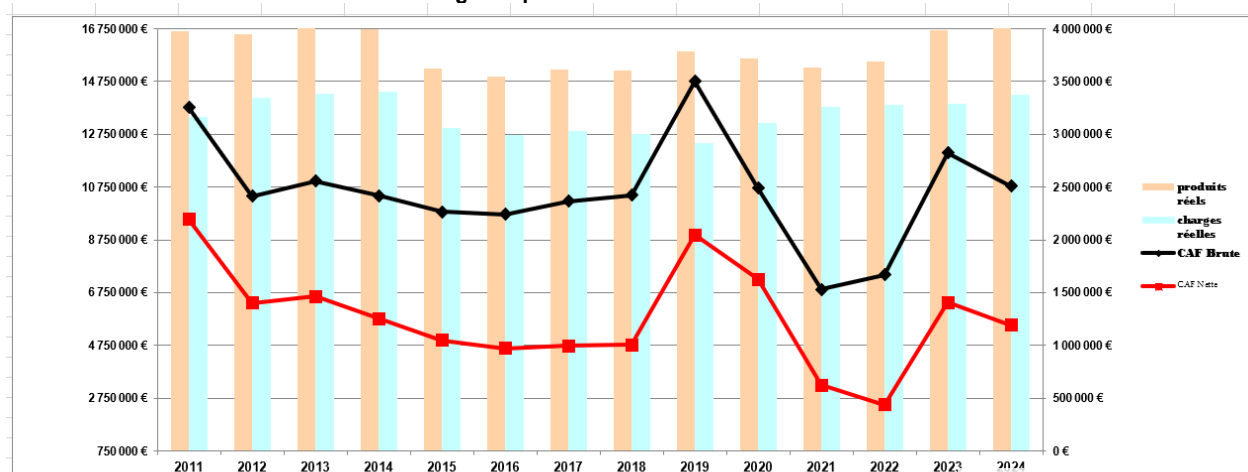
L'Epargne nette est la différence entre l'épargne brute et le remboursement du capital des emprunts contractés par la collectivité. Elle mesure l'épargne disponible pour financer les dépenses d'équipement.

Commune de Sisteron : évolution des CAF Brute et Nette - 2010/2024

budget principal	produits réels	charges réelles	CAF Brute	CAF Nette	CAF brute/produits	CAF nette/produits
2010	15 840 565 €	13 611 476 €	2 229 089 €	1 056 849 €	14,07%	6,67%
2011	16 650 088 €	13 397 857 €	3 252 231 €	2 196 206 €	19,53%	13,19%
2012	16 551 750 €	14 135 368 €	2 416 382 €	1 400 018 €	14,60%	8,46%
2013	16 820 109 €	14 262 538 €	2 557 571 €	1 465 183 €	15,21%	8,71%
2014	16 747 572 €	14 330 990 €	2 416 582 €	1 254 495 €	14,43%	7,49%
2015	15 245 256 €	12 978 714 €	2 266 542 €	1 046 594 €	14,87%	6,87%
2016	14 957 304 €	12 716 142 €	2 241 162 €	972 123 €	14,98%	6,50%
2017	15 226 791 €	12 860 582 €	2 366 209 €	998 527 €	15,54%	6,56%
2018	15 184 050 €	12 760 371 €	2 423 679 €	1 003 741 €	15,96%	6,61%
2019	15 893 726 €	12 389 850 €	3 503 876 €	2 046 273 €	22,05%	12,87%
2020	15 644 827 €	12 646 824 €	2 998 003 €	1 628 033 €	19,16%	10,41%
2021	15 295 178 €	13 364 627 €	1 930 551 €	622 951 €	12,62%	4,07%
2022	15 525 399 €	13 854 702 €	1 670 697 €	437 207 €	10,76%	2,82%
2023	16 715 171 €	13 888 560 €	2 826 611 €	1 405 320 €	16,91%	8,41%
2024	16 764 656 €	14 253 125 €	2 511 531 €	1 194 368 €	14,98%	7,12%
moyenne	15 937 496 €	13 430 115 €	2 507 381 €	1 248 526 €	15,73%	7,83%
écart moyenne/2024	827 160 €	823 010 €	4 150 €	-54 158 €	-0,75%	-0,71%

La réduction des concours financiers de l'Etat (24,8 millions en 15 ans soit en moyenne 1,655 million par an) a entraîné une baisse continue de la capacité d'autofinancement de la commune hormis en 2019-2020 pour raison conjoncturelle (legs Leydet). Les mesures structurelles décidées depuis 2023 ont permis le rétablissement des CAF brute (14,98%) et nette (7,12%), dans la moyenne des 15 dernières années, évitant ainsi la trajectoire critique d'une CAF nette négative

Commune de Sisteron : évolution des charges et produits réels de fonctionnement et des CAF Brute et Nette - 2011/2024



Mis en ligne le 23/01/2025 à 16h01

REÇU EN PREFECTURE

le 23/01/2025 19

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210402095-20250122-2025_01_03_

5. LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS

Depuis 2023 ont été mis en œuvre les innovations comptable, budgétaire et programmatique suivantes particulièrement en matière d'investissement :

- **application de la nomenclature M57** : travail d'ajustement et fiabilisation de l'inventaire pour concordance avec l'état de l'actif du comptable public ; **redéfinition des modalités et durée d'amortissement** ; **passage au compte financier unique** ; adoption d'un règlement budgétaire et financier
- **mise en œuvre progressive d'un plan pluriannuel d'investissement** (outil de pilotage à finaliser) ; les projections d'investissement listées ci-dessous sont issues de la mise à jour du PPI à fin novembre 2024
- **vote et suivi des crédits par autorisations de programme et crédits de paiement annuels pour les opérations s'étalant sur plusieurs années** pour éviter des reports de crédits non justifiés ; les AP/CP seront actualisés en janvier 2025

Investissements prévus en 2025 - BUDGET PRINCIPAL

- **capital emprunts à rembourser** en 2025 de **1,338 million d'euros**
- **recettes prévisionnelles de 4,657 millions d'euros** = FCTVA 600 k€ + ressource interne de dotation aux amortissements de 1,233 million d'euros + attribution de compensation investissement en voirie de 188 k€ + 136 k€ de recettes diverses + **emprunts 2025 pour un maximum de 2,5 millions d'euros** (NB un emprunt prévu de 1 million en 2024 n'a pas été réalisé) - 2,220 millions d'euros k€ de report déficitaire après crédits reportés + 2,220 millions d'euros k€ d'affectation
- **report de crédits en dépenses 2,240 millions d'euros et en recettes 715 k€**
- il est à prévoir au titre des **autorisations de programme 8,652 millions d'euros de crédits de paiement en dépenses** en 2025 et **3,390 million d'euros en recettes**
- en plus des crédits reportés et des crédits de paiements il en résulte **un besoin de financement de 1,943 million d'euros sans aucune disponibilité pour les investissements 2025** sans compter la capacité d'autofinancement qui pourra éventuellement être dégagée après équilibre de la section de fonctionnement
- **la liste de recensement suppose la mobilisation de 8,265 millions d'euros en net** avec des **besoins nouveaux en dépenses pour 12,618 millions d'euros et des nouveaux financements dégagés de 4,353 k€** (au prorata pour les opérations en gestion pluriannuelle d'autorisation de programme et crédits de paiement)
- **le besoin de financement de 1,943 million d'euros ne permet pas de couvrir les 8,265 millions d'euros net** de la liste d'investissements recensés, des **axes prioritaires** seront nécessairement **à définir soit par annulation en tout ou partie, recalibrage à la baisse ou report** dans le temps de certaines opérations

Mis en ligne le 23/01/2025 à 16h01



99_DE-004-210402095-20250122-2025_01_03_

BUDGET PRINCIPAL - INVESTISSEMENT A PROGRAMMER (montant TTC)

opérations d'investissement		CHIFFRAGE DEPENSE	en 2025		solde ultérieur à financer	opérations d'investissement		CHIFFRAGE RECETTE	en 2025		solde ultérieur à reporter
			report 2024	besoins Nx					report 2024	financements Nx	
446	Terrains divers		70 000,00			446	Terrains divers				
576	Stades		51 000,00			576	Stades				
593	Complexe Maffren		29 532,83			593	Complexe Maffren				
618	Base de loisirs (parking Alcazar) (gestion en API/CP à faire) 2350 k€	2 350 000,00		1 100 000,00	1 250 000,00	618	Base de loisirs (Etat) 177,75 k€ Etat Base de loisirs (Région) 580 k€ Région	177 750,00 580 000,00	177 750,00 250 000,00	0,00 330 000,00	
622	Acquisition matériel sauf ST		63 778,54	50 000,00		622	Région (matériel PM) CNC (cinéma)				
632	Programme voirie		221 000,00	560 000,00		632	Programme voirie				
644	Cimetière (gestion en API/CP à faire) 570 k€	570 000,00	2 784,00	354 000,00	216 000,00	644	Cimetière 150 k€ Région	150 000,00		100 000,00	50 000,00
669	Matériel Services Techniques		23 250,00	40 000,00		669	Matériel Services Techniques				
674	Ecoles			80 000,00		674	Ecoles				
689	Plantation d'arbres					689	Plantation d'arbres(Région)		29 100,00		
745	Matériel Informatique		94 000,00	120 000,00		745	Matériel Informatique (Région)				
766	Cathédrale (gestion en API/CP à faire) 1320 k€-20k€ réalisés	1 300 000,00		50 000,00	1 250 000,00	766	Cathédrale (Etat 540 k€)	540 000,00			540 000,00
767	Bâtiments communaux		6 036,46	80 000,00		767	Bâtiments communaux			10,00	
776	Signalisation Centre Ville			15 000,00		776	Signalisation Centre Ville				
781	Achat de véhicules		158 500,00	96 000,00		781	Achat de véhicules (CAF)			90 000,00	
783	Bâtiment Tivoli		8 000,00			783	Bâtiment Tivoli				
789	chemin Sarlabosc		116 881,70			783	Bâtiment Tivoli				
789	Chemin Chaumiane (gestion en API/CP) 1040 k€	1 040 000,00		1 040 000,00	0,00	789	Chemin Chaumiane (Etat) 375,5 k€ Chemin Chaumiane (Région) 140 k€	375 490,00 140 000,00	275 000,00 70 000,00	100 490,00 70 000,00	
797	Bâtiments divers		44 905,89	80 000,00		797	Bâtiments divers				
801	Alcazar (gestion en API/CP) NB 1975 k€ déjà payé (6375 k€)	4 400 000,00		4 400 000,00	0,00	801	Alcazar (Etat) 200029,89 Alcazar (Région) Alcazar (département)	200 029,89 698 088,00 152 968,00	200 029,89 698 088,00 152 968,00	0,00 0,00 0,00	
807	Bibliothèque		1 300,00			807	Bibliothèque				
814	Travaux divers		63 486,70	70 000,00		814	Travaux divers				
820	Stade rugby			80 000,00		820	Stade rugby ANDS			35 000,00	
821	Divers, murs, ruelles...		63 555,53	66 500,00		821	Divers, murs, ruelles...				
824	Restaurant scolaire Massot Devèze		130 000,00			824	Restaurant scolaire Massot Devèze		55 880,00		
825	Ecole musique		7 352,17	50 000,00		825	Ecole musique (Etat)		59 200,00		
827	Complexe sportif touristique et culturel			200 000,00		827	CSTC Région			32 000,00	
839	Musée archéologique					827	CSTC CD04			48 000,00	
847	Avenue Durance (gestion en API/CP à faire) 1400 k€	1 400 000,00	72 906,66	0,00	1 400 000,00	839	Musée archéologique				
849	Rue de Provence		5 000,00			847	Avenue Durance (Etat 350 k€)	350 000,00			350 000,00
857	Passerelle SNCF		937,90			849	Rue de Provence				
863	Musée Archéologique scénographie					857	Passerelle SNCF				
864	Réseaux eaux pluviales Le Thor		8 476,02	20 000,00		863	Musée Archéologique scénographie				
867	Ateliers municipaux		21 732,00			864	Réseaux eaux pluviales Le Thor				
875	Acquisitions bâtiments		74 000,00			867	Ateliers municipaux				
878	Andrônes + aménagt Centre Bourg (gestion en API/CP à faire) 1320 k€	530 000,00		0,00	530 000,00	875	Acquisitions bâtiments				
887	Jardin des Vestiges		8 600,00			878	Andrônes + aménagt Centre Bourg				
902	RHI ANAH THIRORI (fin programme)					887	Jardin des Vestiges				
905	cinéma Rex	160 000,00			160 000,00	902	RHI ANAH THIRORI (Etat) RHI ANAH THIRORI (département)		110 787,00 69 081,67		
906	Poteaux incendie			10 000,00		905	cinéma Rex	106 000,00			106 000,00
907	Plan local d'urbanisme		60 000,00			906	Poteaux incendie				
909	Renforcement réseaux		134 244,87	50 000,00		907	Plan local d'urbanisme		45 580,00		
911	Pluvial la Chaumiane					909	Renforcement réseaux				
913	Système vidéo protection		14 983,37	205 000,00		911	Pluvial la Chaumiane				
915	OPAH RU (fin programme)		56 789,10			913	Système vidéo protection Région			85 000,00	
915B	OPAH RU (nouveau programme) (gestion en API/CP à faire) 927 k€	926 840,00	48 748,23	115 000,00	651 000,00	915	OPAH RU (fin programme)				
916	Allée Bertin					915B	OPAH RU (ANAH) sur 5 ans OPAH RU (CAF) sur 5 ans	175 000,00 25 000,00	50 000,00 5 000,00	35 000,00 20 000,00	140 000,00 20 000,00
925	Aménagement intérieur commerces		23 500,00			916	Allée Bertin (Région)		31 200,00		
926	Galerie exposition					925	Aménagement intérieur commerces				
927	Maison de la Santé		2 927,98			926	Galerie exposition				
927	Maison de la Santé (gestion en API/CP à faire) 400 k€	400 000,00			239 160,00	927	Maison de la Santé				
928	Centre péri-scolaire (gestion en API/CP) 1372k€-1280k€ réalisés	92 000,00		92 000,00	0,00	927	Maison de Santé (Etat) 200 k€ Maison de Santé (Région) 35 k€	200 000,00 35 000,00			200 000,00 35 000,00
929	Centre de secours (gestion en API/CP) 3468 k€-348 k€ réalisés	3 120 000,00		3 120 000,00	0,00	928	Centre péri-scolaire (Etat) 194-58,2	135 800,00		135 800,00	0,00
930	Gendarmerie (gestion en API/CP à faire) 480 k€	480 000,00		320 000,00	160 000,00	929	Centre de secours (CD04) 2204 k€ Centre de secours (communes) 292	2 204 018,00 196 908,00	1 763 214,00 95 597,00	440 804,00 101 311,00	
931	Jardin Moyen-Age		398 400,00			930	Gendarmerie	236 000,00			236 000,00
933	Dynamisme Cœur de Ville (étude Tivoli)	70 000,00	62 573,87			931	Jardin Moyen-Age		240 000,00		
935	Friches Piscine et Canteperdrix		520,00			933	Cœur de Ville (étude Tivoli) Bque Territoire		23 944,00		
936	RHI achat immeuble Chartrain (gestion en API/CP à faire) 150 k€	1 175 000,00		25 000,00	1 150 000,00	935	Friches Piscine et Canteperdrix	1 068 000,00			1 068 000,00
937	ER Haute Chaumiane	225 000,00	20 000,00	5 000,00	200 000,00	936	RHI achat immeuble Chartrain (gestion en API/CP à faire) 1000 k€	1 000 000,00			1 000 000,00
938	ER Basse Chaumiane	225 000,00	10 000,00	15 000,00	200 000,00	937	ER Haute Chaumiane	85 000,00			85 000,00
939	Chemin piéton/vélo La Baume		60 000,00	110 000,00		938	ER Basse Chaumiane	85 000,00			85 000,00
						939	Chemin piéton/vélo La Baume Région			104 600,00	
TOTAL DEPENSES		18 463 840,00	2 239 703,82	12 618 500,00	7 406 160,00	TOTAL RECETTES		8 916 051,89	714 772,67	4 353 056,89	4 857 665,90

Mis en ligne le 23/01/2025 à 16h01

REÇU EN PREFECTURE

le 23/01/2025 21

Application agréée E-legalite.com

Investissements prévus en 2025 - budget annexe EAU

- **capital** emprunts **à rembourser** en 2025 de **33,5 k€**
- **recettes prévisionnelles de 864,5 k€** = 514 k€ de report excédentaire après crédits reportés + ressource interne de dotation aux amortissements de 350,5 k€
- **report de crédits en dépenses 128 k€ et en recettes 45 k€**
- en plus des crédits reportés il en résulte environ **831 k€ de disponibilité de financement des investissements 2025** sans compter la capacité d'autofinancement qui pourra éventuellement être dégagée après équilibre de la section de fonctionnement
- **la liste de recensement suppose la mobilisation de 377 k€ net** avec des **besoins nouveaux en dépenses pour 675 k€ et des nouveaux financements dégagés de 298 k€** ; la **disponibilité de financement** des investissements 2025 **permettra de couvrir la liste d'investissements recensés sans recours à l'emprunt**

BUDGET EAU - INVESTISSEMENT A PROGRAMMER (montant HT)

opérations d'investissement	CHIFFRAGE DEPENSE	en 2025		solde ultérieur à financer		opérations d'investissement	CHIFFRAGE RECETTE	en 2025		solde ultérieur à reporter
		report 2024	besoins Nx					report 2024	financements Nx	
39 Matériel spécifique d'exploitation		22 000,00	50 000,00			39 Matériel spécifique d'exploitation				
54 Travaux divers		15 000,00	30 000,00			54 Travaux divers				
73 Procédure protection captage		12 332,00	60 000,00			73 Procédure protection captage				
75 Travaux divers		15 000,00				75 Travaux divers				
78 Mise à niveau bouches à clés			5 000,00			78 Mise à niveau bouches à clés				
80 Usine traitement eau potable			20 000,00			80 Usine traitement eau potable Agence		12 500,00		
82 Informatique outil supervision réseaux		7 000,00				82 Informatique outil supervision réseaux (Agence)				
89 Avenue de la Durance			40 000,00			89 Avenue de la Durance				
93 Matériel de régulation		2 500,00				93 Matériel de régulation				
96 Schéma directeur / bassin kiffer						96 Schéma directeur / bassin kiffer				
98 Renouvellement réseaux		54 000,00	450 000,00			98 Renouvellement réseaux Agence		21 500,00	226 000,00	
102 Réhabilitation ouvrages prioritaires			20 000,00			98 Renouvellement réseaux CD04			72 000,00	
						102 Réhabilitation ouvrages prioritaires (Agence)		11 000,00		
TOTAL DEPENSES	0,00	127 832,00	675 000,00	0,00		TOTAL RECETTES	0,00	45 000,00	298 000,00	0,00
			802 832,00					343 000,00		

Investissements prévus en 2025 - budget annexe ASSAINISSEMENT

- **capital** emprunts **à rembourser** en 2025 de **89 k€**
- **recettes prévisionnelles de 46 k€** = ressource interne de dotation aux amortissements de 193 k€ - 147 k€ de report déficitaire après crédits reportés
- **report de crédits en dépenses 136 k€ et en recettes 23 k€**
- en plus des crédits reportés il en résulte **un besoin de financement de 43 k€ sans aucune disponibilité pour les investissements 2025** sans compter la capacité d'autofinancement qui pourra éventuellement être dégagée après équilibre de la section de fonctionnement
- **la liste de recensement suppose la mobilisation de 436,5 k€ net** avec des **besoins nouveaux en dépenses pour 460 k€ et des nouveaux financements dégagés de 23,5 k€**
- **le besoin de financement de 43 k€ ne permet pas de couvrir les 436,5 k€ net** de la liste d'investissements recensés, des **axes prioritaires** seront nécessairement **à définir soit par annulation en**

Mis en ligne le 23/01/2025 à 16h01



tout ou partie, recalibrage à la baisse ou report dans le temps de certaines opérations le **recours à l'emprunt** n'étant **pas envisagé**

BUDGET ASSAINISSEMENT - INVESTISSEMENT A PROGRAMMER (montant HT)

opérations d'investissement	CHIFFRAGE DEPENSE	en 2025		solde ultérieur à financer	opérations d'investissement	CHIFFRAGE RECETTE	en 2025		solde ultérieur à reporter
		report 2024	besoins Nx				report 2024	financements Nx	
54 Travaux Station relevage		15 000,00	30 000,00		54 Travaux Station relevage				
75 Mise à niveau de regards			5 000,00		75 Mise à niveau de regards				
81 Remplacement conduites centre ville					81 Remplacement conduites centre ville				
82 Filtre à bandes STEP St Lazare		48 000,00	50 000,00		82 Filtre à bandes STEP St Lazare				
83 STEP ZAC		34 500,00	130 000,00		83 STEP ZAC				
84 Schéma directeur assainissement			185 000,00		84 Schéma directeur assain. (Agence eau)				
98 Renouvellement réseaux eaux usées		38 500,00	60 000,00		98 Renouvellement réseaux Agence		13 500,00	13 500,00	
					98 Renouvellement réseaux CD04		9 610,35	10 000,00	
TOTAL DEPENSES	0,00	136 000,00	460 000,00	0,00	TOTAL RECETTES	0,00	23 110,35	23 500,00	0,00
		596 000,00					46 610,35		

Investissements prévus en 2025 - budget annexe ABATTOIR

- **capital** emprunts **à rembourser** en 2025 de **14 k€**
- **recettes prévisionnelles de 156,5 k€** = ressource interne de dotation aux amortissements de 204,5 k€ - 48 k€ de report déficitaire après crédits reportés
- **report de crédits en dépenses 26 k€**
- en plus des crédits reportés il en résulte environ **142,5 k€ de disponibilité de financement des investissements 2025** sans compter la capacité d'autofinancement qui pourra éventuellement être dégagée après équilibre de la section de fonctionnement et **recours à l'emprunt à rajouter**
- **la liste de recensement suppose la mobilisation de 956 k€ en net** avec des **besoins nouveaux en dépenses pour 1,909 million d'euros et des nouveaux financements dégagés de 953 k€**
- **la disponibilité de 142,5 k€ ne permet pas de couvrir les 956 k€ en net** de la liste d'investissements recensés pour des **travaux réglementaires impératifs**, le **recours à l'emprunt s'imposera pour 0,8 à 1,25 million d'euros en fonction des subventions réellement obtenues**

BUDGET ABATTOIR - INVESTISSEMENT A PROGRAMMER (montant HT)

opérations d'investissement	CHIFFRAGE DEPENSE	en 2025		solde ultérieur à financer	opérations d'investissement	CHIFFRAGE RECETTE	en 2025		solde ultérieur à reporter
		report 2024	besoins Nx				report 2024	financements Nx	
107 Gros entretien			40 000,00		107 Gros entretien				
109 Restitution subv.France-Agrimer		26 100,00			109 Restitution subv.France-Agrimer				
109 Travaux divers modernisation (gestion en AP/CP) 575 k€	575 000,00		40 000,00	535 000,00	109 Travaux divers modernisation (gestion en AP/CP)	293 500,00			293 500,00
109 Pré-traitement eaux de rejet (gestion en AP/CP) 1829 k€	1 829 000,00		1 829 000,00	0,00	109 Pré-traitement eaux de rejet (gestion en AP/CP) Agence eau	653 085,00		653 085,00	0,00
					109 Pré-traitement eaux de rejet (gestion en AP/CP) CD04	300 000,00		300 000,00	0,00
TOTAL DEPENSES	2 404 000,00	26 100,00	1 909 000,00	535 000,00	TOTAL RECETTES	1 246 585,00	0,00	953 085,00	293 500,00
		1 935 100,00					953 085,00		

Mis en ligne le 23/01/2025 à 16h01

REÇU EN PREFECTURE

le 23/01/2025 23

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-210402095-20250122-2025_01_03_